

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023

Le cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le vingt-huit juin deux mille vingt-trois.

Membres présents : M. LANGLAIS Jean-Charles, M. CERCEAU Fabrice, Mme POTET Christiane, Mme DAVID Eliane, Mme DELAIRE Sylvie, Mme GOURDON Corinne, Mme MARTINEAU .Marthe, M. BUGEAU Bruno, M. MARATHE Freddy, M. RICHARD Christophe

Membres absents : Mme GILLET Maryvonne, M. AUPY Christophe, M. GERGOUIL Patrick, M. LIAIGRE Xavier

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme POTET Christiane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

2) LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Arrêt de travail pour Patrice du 14 au 25/06/23 et du 05/07 au 21/07
- Arrêt de travail de Béatrice du 1/05 au 30/07
-

3) TRAVAUX ET ACHAT DIVERS

- Point sur la reconstruction de la boulangerie :
 - Enduit réalisé
 - Cloisons terminées
 - En cours => carrelage
- Demande de l'angiologue pour la pose d'un panneau sens interdit sur le parking du pôle médical
- Travaux de point à temps terminés le 23/06/2023
- Devis reçus :
 - Nettoyage du clocher de l'église : Ent PR17 : 2280€ TTC => l'évacuation et le traitement des déchets à charge la commune !!
 - Log Boulangerie :
 - Sols des chambres :
 - ◆ RVS peinture : 3702.60€ TTC
 - Peinture :
 - ◆ RVS : 8579.85€ TTC
 - ◆ Soler :11275.90€TTC
 - Nettoyage :
 - ◆ ARAS propreté
 - Avant travaux 648€ TTC
 - après travaux 1080€ TTC
 - ◆ OPTIUM service
 - Avant travaux 348€ TTC
 - après travaux 1308€ TTC
 - ◆ Clean 17 :
 - Avant travaux 84€ TTC
 - après travaux 264€ TTC
 - Electricité:

- ◆ Moreau : 5295.53€ TTC
- Vitres écoles:
 - Clean17 : 415.20€TTC
- Climatisation local Sage-femme : FSS : dépannage 2390€ TTC , Remplacement 2760€ TTC
- Devis validés :
 - Mobilier pour école GS : WESCO : 2715.64€ TTC + 179.88€ TTC
 - 4 Cadenas pompiers + 2 clefs : 213.36€ TTC
- Devis à demander :
 - Remplacement porte d'entrée logement boulangerie.

4) AVENANT AU MARCHE PUBLIC « RECONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE PATISSERIE »

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 28/07/2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de reconstruction d'une boulangerie pâtisserie,

VU la délibération du conseil municipal du 03/07/2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de conclure les avenants d'augmentation et l'avenant de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de «reconstruction d'une boulangerie pâtisserie » :

- Lot n°1 – Gros Oeuvre

Attributaire : EGCB 17 SAS – 1 Rte de Rouffignac – La croix de Jean Verat - 17130 COUX

Marché initial - montant :	91 388,50 € HT	109 666,20 € TTC
Montant rectifié précédent avenant	106 709,44 € HT	128 051,33 € TTC
Avenant n°2 - montant :	+14 823,20 € HT	+17 787,84 € TTC
Nouveau montant du marché :	121 532,64 € HT	145 839,17 € TTC

- Lot n°8 – Electricité

Attributaire : SAS MAROC - 45 bis avenue Kennedy - 17500 JONZAC

Marché initial - montant :	27 249,75 € HT	32 699,70 € TTC
Avenant n°1 - montant :	+ 2 366,45 € HT	+ 2 839,74 € TTC
Nouveau montant du marché :	29 616,20 € HT	35 539,44 € TTC

- Lot n°10 – Carrelage/Faïence

Attributaire : EURL BUGEAU - 114 Avenue de Haute Saintonge - 17240 PLASSAC

Marché initial - montant :	38 245,36 € HT	45 894,43 € TTC
Avenant n°1 - montant :	- 5 556,85 € HT	- 6 668,22 € TTC
Nouveau montant du marché :	32 688,51 € HT	39 226,21 € TTC

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

5) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps non complet, soit 24,65/35ème hebdomadaires, à compter du 28 août 2023.

L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique en vigueur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6) DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SENS DE L'ARTICLE L.332-8 3^{EME} ALINEA DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 d'un emploi permanent d'agent d'entretien de locaux et de service au restaurant scolaire dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 29 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an (maximum 3 ans) compte tenu que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier de 1 an d'expérience et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7) AIDE DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il informe le Conseil Municipal que le conseil départemental subventionne ces travaux au vu des devis acceptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8) SUBVENTION VOIRIE

Suite à l'incendie de la boulangerie, dans le cadre de la reconstruction et afin de réaliser les travaux du parking de la boulangerie, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre de répartition des recettes des amendes de police.

Le montant de l'opération est estimé à 7 369 € HT

Après avoir examiné les documents présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention sur le programme 2023 de répartition du produit des amendes de police.
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Fond propres 3 684,50 €
 - Subvention 3 684,50 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.


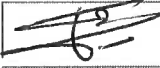



9) INFORMATIONS DIVERSES

- PCS à rédiger dans les 2 ans, la commune est concernée par les Feux de Forêt, commission de travail à mettre en place
- Demande de l'association DAMCE pour des cours, créneaux restants sont le lundi, le jeudi et le vendredi. Les horaires souhaitées sont de 19h30 à 21h00. En attente de prise de contact.
- Travaux à St Genis du rond-point route de St Fort (renouvellement des réseaux EU et AEP), déviation du 3 juillet au 18 août.

10) MANIFESTATIONS PASSES ET A VENIR

- 26/06 13h30 audio avec Notaire de St Genis Maître Caillaud pour succession PAPOT
- 29/06 9h30 AG Charente tourisme au château de cognac
- 30/06 15h conseil communautaire => JC
- 05/07 16h RdV avec futur ATSEM
- 05/07 17h réunion avec boulanger
- 06/07 à 9h30 Rdv avec ENEDIS pour contrôle Salle des fêtes => report au 21/07
- 06/07 9h30 Salle de cinéma de Montguyon, réunion d'information sur les enveloppes urbaines
- 07/07 9h30 au centre des congrès, réunion d'information Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.
- 08/07 Repas du comité des fêtes => annulé
- 19/07 à 15h salle n°1 de la CDCHS, commission déchets => M. Cerceau ?
- 19/07 à 17h30 Visio avec l'entreprise SOLGES pour panneaux photovoltaïques de l'ancienne casse auto => M. Langlais
- 21/07 Rdv avec ENEDIS pour contrôle Salle des fêtes
- 28 et 29/09 10ème Carrefour des Communes qui se tiendra au Parc des Expositions de Saintes. Inscription pour badges sur la plateforme.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.

Noms-Prénoms	Signatures		Signatures
LANGLAIS Jean-Charles		AUPY Christophe	Absent
POTET Christiane		BUGEAU Bruno	
DAVID Eliane		GERGOUIL Patrick	Absent
CERCEAU Fabrice		LIAIGRE Xavier	Absent
DELAIRE Sylvie		MARATHE Freddy	
GILLET Maryvonne	Absente	RICHARD Christophe	
GOURDON Corinne			
MARTINEAU Marthe	